

Isabella Earle
Cour de Rouech
09800 Saint-Lary

Monsieur le commissaire enquêteur
Marie de Saint-Lary
Route de Portet
09800 Saint-Lary

29 avril, 2024

DUP - Captage de Caou Dequé le Plagnous, Commune de Saint-Lary

Observations et propositions

Monsieur le commissaire enquêteur

J'habite à l'année à Cour de Rouech avec mon mari depuis 2016. Nous sommes très contents que le SMDEA soit prêt à entreprendre les travaux, tant attendus, pour rendre l'eau de nos robinets buvable. Je tiens à vous raconter nos expériences en tant qu'abonnés et consommateurs d'eau, ainsi qu'à soulever des problèmes qui pourraient avoir un impact sur l'utilité des travaux proposés.

Du fait que l'eau soit déclarée ponctuellement non conforme aux limites de qualité, nous sommes obligés de la faire bouillir avant de la boire, ou d'acheter de l'eau en bouteille. Je sais que plusieurs de nos voisins font de même parce que, comme nous, ils ne veulent pas prendre le risque de s'infecter. Cela ajoute un coût supplémentaire à nos factures SMDEA et cela est nuisible à l'environnement. Bien que les analyses de l'eau soient effectuées toutes les 5 ou 6 semaines, on ne sait jamais si l'eau est buvable entre-temps. Pour nous, des travaux pour réduire considérablement le risque de contamination de l'eau sont indispensables pour la rendre vraiment potable.

Les informations sur lesquelles la DUP est fondée ne sont pas à jour. En juin 2019, nous étions étonnés de voir que la Bouigane, qui est alimentée par le Ruech, était devenue vert fluorescent. Nous avons appris plus tard qu'il s'agissait d'un traçage effectué dans l'eau depuis le site du projet d'ouverture de la carrière de marbre, qui est en amont du captage et sur la rive opposée du ruisseau du Ruech. Ce traçage a montré une connexion entre le ruisseau et le captage. (Vous trouverez les détails dans la demande d'autorisation de 2020 pour la carrière). Alors, il me semble nécessaire de mettre en place des protections, incluant des périmètres de sécurité, pour éviter la contamination du captage depuis la rive droite ainsi que celle de la rive gauche. Je ne vois pas l'utilité d'établir des protections si elles ne protègent que partiellement de toutes les causes ou origines de pollutions potentielles.

Concernant les dispositifs de traitement des eaux proposés dans la DUP, la mise en place d'un traitement par Ultra-Violet me semble une initiative importante. Cependant, la solution proposée pour la turbidité ne serait pas efficace, car elle nécessiterait un système de communication très efficace, ce qui n'existe pas actuellement. Comment le SMDEA propose-t-il d'inviter rapidement toute la population « à réduire au maximum sa consommation en eau » en coupant l'eau du captage durant 9 heures? Ou encore l'informer en cas de prolongation de l'épisode ?

Le système de communication existant est plutôt aléatoire. Par exemple, l'année dernière, la communication concernant un dépassement des limites de qualité était lente et parfois contradictoire. Le 16 novembre 2023 l'adjoint technique de Saint-Lary nous a livré 6 bouteilles d'eau à la maison en nous informant qu'il était interdit de consommer l'eau du robinet. Le 20 novembre j'ai écrit au SMDEA pour savoir quand nous pouvions attendre la livraison de plus de bouteilles d'eau. J'ai reçu la réponse suivante :

Des bouteilles d'eau ont été stockées en Mairie le Mercredi 15/11/2023. Je vous invite donc à vous y rendre afin de récupérer la quantité nécessaire à vos besoins (1,5L/jour et par personne).

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, nous avons fait le nécessaire et maintenant nous attendons la décision de l'ARS suite à un recontrôle de l'installation, mais cela peut prendre plusieurs semaines.

Tant que nous n'avons pas le feu vert de l'ARS, l'eau reste non potable.

Je suis ensuite allée à la mairie de Saint-Lary où j'ai été informée catégoriquement qu'il n'y avait pas de problème d'eau. Le 28 novembre j'ai écrit à l'ARS pour une clarification. J'ai reçu la réponse suivante :

Je vous confirme que l'eau desservie est effectivement impropre à la consommation humaine suite au prélèvement réalisé le 13/11/2023. Le recontrôle sera effectué demain et les résultats de cette analyse seront connus vendredi ou au début de la semaine prochaine.

Le 1er décembre je me suis rendue à la mairie où j'ai été informée qu'il n'y avait pas de bouteilles d'eau stockées à la mairie et que je devais contacter le SMDEA, à qui j'ai écrit le soir même. Dans sa réponse du 4 décembre, le SMDEA m'a appris qu'il a reçu les résultats du recontrôle de l'ARS du 1er décembre, que l'interdiction de consommation a été levée, et que les résultats avaient été envoyés en mairie. Finalement, j'ai reçu un courriel de la mairie le 8 décembre disant que l'eau du robinet était de nouveau conforme.

Je pense que le dispositif proposé pour régler les problèmes de turbidité ne suffit pas, il me semble donc que la seule solution viable est de mettre en place une filière de traitement.

Je vous prie de croire, monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Isabella Earle